Bretagne porte de Loire Communauté
Le Steriad – 2 allée de l'Ille - BAIN DE BRETAGNE - 35470

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 035-200070662-20260630-2026_122-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

OBJET :
ESSOR – présentation de l'esquisse ajustée suite au COPIL

N° 2026-122

DATE DE CONVOCATION :
le 22/06/2026

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS

En exercice	**46**
Présents	**41**
Votants	**46**

L'an deux mille vingt-six

Le 30 juin, à 19 heures 00

Les Membres du Conseil de Communauté, légalement convoqués, se sont réunis à Bain de Bretagne, sous la présidence de M. MINIER.

. les conseillers communautaires
AUBRY Sophie, BABIN-TOUBA Ludovic, BERTIN Isabelle, BIORET ALEXANDRE Marie-Anne, BLOUIN Soazic, BOURHIS Isabelle, BRIZARD Philippe, BRULLÉ Christophe, BRUNEAU Dominique, COGREL Chrystèle, DUFRESNE Alexis, GEFFRAY Emmanuel, GOHIER Myriam, GUYOMARD Jean-François, HAMEON Philippe, HAMON Jean-Charles, HAMON Joël, HUREL David, JANVIER Norbert, JUGAN David, LE GALL-LE BLEIZ Maud (à partir de la délibération 2026-122), LERONDEL Pascal, LOUAZEL Véronique, LOUIS Gwénola, MACÉ Christophe, MARCAULT Carine, MARTIN Frédéric, MERAULT Charlotte, MESLIN Kévin, MINIER Vincent, MOREL Anthony, MORICEAU Marie-Françoise, PAPION Ludovic, PASDELOU Nicolas (à partir de la délibération n°2026-121), PILARD Jean-François (à partir de la délibération n°2026-131), POULAIN Christian, RIO François, ROGER Christine, ROUXEL Nathalie, SEVENO Delphine, SOLLIER Jacqueline, THERON Ludivine.

. pouvoirs

BERTON Jean-Eric	à	Marie-Françoise MORICEAU
GICQUEL Mikaël	à	POULAIN Christian
GOUR Christèle	à	MINIER Vincent
LE GALL-LE BLEIZ Maud	à	BLOUIN Soazic (jusqu'à la délibération 2026-121)
PILARD Jean-François	à	BOURHIS Isabelle (jusqu'à la délibération n°2026-130)
TEILLARD Stéphanie	à	BRIZARD Philippe

formant la majorité des membres en exercice

Mme SOLLIER Jacqueline a été désignée Secrétaire de séance.

Vu l'arrêté préfectoral n°35-2024-10-22-00002 du 22 octobre 2024 portant modification des statuts de Bretagne Porte de Loire Communauté ;

Vu la délibération n°2025-109 du Conseil communautaire du 20 mai 2025 approuvant le programme, l'enveloppe financière ainsi que le lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre pour l'opération de construction d'un bâtiment intercommunal multiservices ;

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 035-200070662-20260630-2026_122-DE

Vu le concours restreint de maîtrise d'œuvre lancé le 7 juillet 2025 sur le fondement de l'article R.2124-2 du Code de la commande publique, avec un niveau de rendu des prestations de type « esquisse » ;

Vu l'arrêté du Président de Bretagne Porte de Loire Communauté en date du 24 février 2026 désignant le lauréat du concours ;

Vu la délibération n°2026-32 du Conseil communautaire du 10 mars 2026 attribuant le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un bâtiment intercommunal multiservices au groupement dont le mandataire est FABER ;

Considérant que le projet porte sur la construction d'un bâtiment d'environ 2 300 m² sur trois niveaux, implanté sur un terrain situé devant la DIRO, à proximité du Stériad à Bain-de-Bretagne ;

Considérant que cet équipement a vocation à accueillir :
- un espace de stockage pour les besoins de l'EPCI,
- au rez-de-chaussée : un Espace des Solidarités,
- au niveau N+1 : une pépinière d'entreprises et une salle de conférence,
- au niveau N+2 : un plateau libre permettant d'anticiper les besoins futurs ;

Considérant que le montant prévisionnel des travaux est estimé à 5 100 000 € HT ;

Considérant que les différents échanges intervenus dans le cadre du comité de pilotage ainsi que la concertation avec les associations ont conduit à proposer des ajustements de l'esquisse, notamment sur le plan de masse et l'organisation du rez-de-chaussée ;

Considérant que ces évolutions constituent une étape préalable nécessaire à la poursuite des études en phase Avant-Projet Sommaire (APS) ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- EMET UN AVIS FAVORABLE sur la mise à jour de l'esquisse présentée par l'équipe de maitrise d'œuvre

- VALIDE la poursuite des études en phase APS en intégrant les évolutions issues des travaux du comité de pilotage et de la concertation

- AUTORISE le Président, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à la poursuite de l'opération.

Pour extrait conforme, Le Président,
Vincent MINIER

VINCENT MINIER PRÉSIDENT
BRETAGNE PORTE DE LOIRE COMMUNAUTE
LE STERIAD - PA CHATEAU GAILLARD
2,Allée de L'Ille
35470 BAIN DE BRETAGNE